

Communiqué de presse (30.07.2018)

Présence d'algues bleues dans les eaux de baignade luxembourgeoises: Aggravation de la situation

En tenant compte de l'apparition exceptionnellement précoce d'efflorescences de cyanobactéries dans le lac de la Haute-Sûre, la surveillance du lac de Weiswampach et des étangs de Remerschen a été intensifiée.

- **Lac de Weiswampach**

Dans ce contexte, l'Administration de la gestion de l'eau a détectée aujourd'hui une prolifération de cyanobactéries dans le lac de Weiswampach. La présence de cyanobactéries, notamment *Microcystis* sp., une espèce potentiellement productrice de toxines a entretemps été confirmée par le Centre de recherche LIST.

De ce fait une **interdiction de baignade et de toute activité nautique doit être prononcée avec effet immédiat pour le lac de Weiswampach.**

- **Etangs de Remerschen**

En ce qui concerne les étangs de Remerschen aucune prolifération de cyanobactéries n'y a été observée et la baignade y reste, à ce stade, autorisée. Toute interdiction éventuelle sera signalée au public via la presse.

- **Lac de la Haute Sûre**

Suite à la prolifération de cyanobactéries dans le lac de la Haute-Sûre, la présence de toxines a été confirmée la semaine passée par le Centre de recherche LIST dans les échantillons prélevés à différents endroits du lac.

L'interdiction de baignade et de toute activité nautique qui a été prononcée la semaine passée devra être maintenue pour l'ensemble du lac de la Haute-Sûre.

La situation actuelle concernant les eaux de baignade, c'est-à-dire le lac de la Haute-Sûre, le lac de Weiswampach et les étangs de Remerschen, peut être suivie sur le site internet de l'Administration de la gestion de l'eau (www.waasser.lu) ainsi que sur le guichet cartographique grand-public du géoportail (<http://g-o.lu/3/VHB1>).

Communiqué par l'Administration de la gestion de l'eau (AGE)